



Cyril MUSILLARD

Bilan Actif

Cylnt MStlWark		30/06/2024			30/06/2023
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)	1 111 044		1 111 044	1 111 044
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	23 212	14 252	8 960	9 660
	Autres immobilisations corporelles	299 787	160 158	139 629	152 968
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	53 750		53 750	53 750	
TOTAL (II)		1 487 793	174 410	1 313 383	1 327 421
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements	2 679		2 679	1 767
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés				
	Autres créances	24 179		24 179	24 796
Capital souscrit appelé, non versé					
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	84 165		84 165	107 566	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	1 379		1 379	2 809
	TOTAL (III)	112 401		112 401	136 937
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
Ecarts de conversion actif (VI)					
TOTAL ACTIF (I à VI)		1 600 194	174 410	1 425 784	1 464 358

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

		30/06/2024	30/06/2023
Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation	50 000	50 000
	RESERVES		
	Réserve légale	5 000	5 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	105 709	28 171
	Report à nouveau	56 286	56 286
	Résultat de l'exercice	76 505	77 538
	Subventions d'investissement Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	293 501	216 995
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	667 512	768 362
	Emprunts et dettes financières divers (3)	322 167	313 866
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	14 478	9 725
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	87 770	105 428
	Dettes fiscales et sociales	40 356	49 982
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	1 132 283	1 247 363
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	1 425 784	1 464 358
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		76 505,23	77 537,74
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		553 950	570 893
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
(3) Dont emprunts participatifs			

3 L

Société par Actions Simplifiée
Capital de 50 000 euros
Siège social : 440 avenue Rhin et Danube
06140 Vence
RCS GRASSE 839 966 785
(Ci-après « Société »)

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 14 NOVEMBRE 2024
DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2024

DEUXIEME DÉCISION

L'Associée unique décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 30 juin 2024 s'élevant à 76 505,23 euros de la manière suivante :

Bénéfice net comptable de l'exercice	76 505,23 euros
Auquel s'ajoute le report à nouveau antérieur	56 286,19 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	132 791,42 euros
Un prélèvement sur le compte « Autres réserves »	105 709,18 euros
Les sommes distribuables s'élevant ainsi à	238 500,60 euros
Affecté partiellement au compte « Autres réserves »	170 000,00 euros
Et le solde, soit	68 500,60 euros
En totalité au « Report à nouveau »	

Conformément à la Loi, l'Associée unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

<u>Certifié conforme</u> <u>La Société LILY ROSE LEO HOLDING</u> <u>Présidente</u> <u>Représentée par son Président</u> <u>Monsieur Cyril, Josip, Noël NUSILLARD</u>	Cyril NUSILLARD
---	------------------------

CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL

Cyril MUSILLARD

Annexe au Bilan

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

- Le bilan de l'exercice présente un total de **1 425 784** euros
- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :
 - un total produits de **837 025** euros
 - un total charges de **760 520** euros
 - dégage un résultat de **76 505** euros

L'exercice considéré :

- débute le **01/07/2023**
- finit le **30/06/2024**
- et a une durée de **12** mois.

Les notes (ou tableaux) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Ces comptes annuels sont établis par le dirigeant de **SAS 3L** avec le concours du cabinet qui intervient dans le cadre de la mission de **Présentation des Comptes Annuels** qui lui a été confiée.

Règles et Méthodes Comptables

1. PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables édictées par le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan comptable général, et dans le respect du principe de prudence.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement de méthode n'est intervenu par rapport au précédent exercice.

2. REGLES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

• Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition et les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

Les durées d'utilisation moyenne habituellement retenues sont les suivantes (en années) :

- 4 à 5 : Matériel
- 7 à 10 : Installations générales, Agencements, Aménagements divers
- 3 à 5 : Matériel de bureau et informatique
- 10 : Mobilier

Le fonds commercial inscrit au bilan est présumé avoir une durée d'utilisation non limitée, il n'a donc pas fait l'objet d'un amortissement.

• Stocks

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Règles et Méthodes Comptables

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

- **Créances et produits**

Seuls les créances certaines et les produits acquis ont été rattachés à l'exercice comptable.

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée, le cas échéant, pour tenir compte du risque de non-recouvrement.

- **Dettes et charges**

Les dettes certaines qui existent à la clôture de l'exercice, figurent en comptes de tiers ou charges à payer au passif du bilan.

- **Disponibilités et valeurs mobilières de placement**

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées à leur coût d'achat. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

3. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- **Faits significatifs**

Aucun événement de cette nature n'est à signaler.